

PROTOCOLE DE REPRISE D'ÉCOLE

11 MAI 2020



Préambule

Ce protocole a été travaillé avec un groupement d'écoles, en étroite collaboration avec la Direction Diocésaine, l'équipe éducative, les associations de parents et en s'appuyant sur les directives ministérielles. Il appartient aux parents d'y adhérer ou non. C'est ce qui est entendu dans la notion de « volontariat ». Les parents séparés doivent absolument prendre une décision conjointe, sans solliciter l'avis de l'enseignant ou du chef d'établissement, quant au retour de leur enfant à l'école.

L'agencement du site et des bâtiments scolaires ainsi que le comportement des jeunes enfants sont à prendre en considération dans votre appréciation du risque de contamination.

Nous sommes contraints à une obligation de mise en œuvre des moyens dont nous pouvons disposer, non à une obligation de résultat. Il est très difficile de faire respecter les gestes barrières aux enfants et plus particulièrement à ceux de maternelle sur une journée complète de classe. Soyez assurés que nous ferons de notre mieux.

Ce protocole pourra être révisé aussi souvent que nécessaire dès lors qu'un dysfonctionnement ou un imprévu surviendra.

La présence de l'enfant à l'école vaut pour acceptation du présent protocole par les parents.

QUAND ? AVEC QUI ?

11 et 12 mai rentrée des enseignants et personnels

- 14 mai : classes de GS, CP et CM2
- 25 mai : classes de CE1, CE2 et CM1
- Les PS et MS ne sont pas accueillis dans un premier temps. En fonction de l'évolution un accueil très partiel pourrait leur être proposé au plus tôt à partir du 2 juin, par groupes de 5 à 8 maximum.

*les enseignants bénéficient du droit de ne pas reprendre en présentiel si leur état de santé, une maladie chronique ou la présence d'une personne à risque de leur entourage familial ne le leur permet pas.

EFFECTIF / ALTERNANCE

- Les enfants de GS seront accueillis par groupes de 10 maximum
- Les élèves du CP au CM2 seront accueillis par groupes de 15 maximum
- Chaque groupe est accueilli pour 2 jours L/M ou J/V. Le planning précis vous sera fourni par l'enseignant de votre enfant.

Comme tout au long de l'année, la fréquentation de l'école n'est pas « à la carte ». Cependant les familles ont la possibilité de décider la retour de leur enfant ultérieurement.

NETTOYAGE DES LOCAUX

Tous les locaux, même inutilisés sont entièrement nettoyés et désinfectés avant le retour des élèves. Le produit utilisé est un désinfectant virucide conforme à la norme en vigueur,

Les salles de classe

- Sols, tables, chaises, sont nettoyés une fois par jour.
- Dans la mesure du possible, les autres points de contacts (lavabos, poignées de portes, robinets ,,,) seront nettoyés en milieu de journée en plus
- Les poubelles sont vidées quotidiennement
- Le matériel pédagogique est nettoyé à chaque changement d'utilisateur
- les salles de classes seront aérées 15 minutes au moins plusieurs fois par jour

Les sanitaires

- nettoyage après chaque récréation, sur le temps de pause méridienne et le soir ou le matin.

AMENAGEMENT DES ESPACES

La classe

- Les salles de classes ont été réaménagées afin de respecter la distanciation sociale
- Le matériel utilisé collectivement sera limité le plus possible et nettoyé après utilisation
- Chaque élève doit venir en classe avec une gourde marquée à son nom, un rouleau d'essuie-tout qui servira à l'essuyage des mains.
- Chaque élève pose son cartable au pied de sa chaise et son vêtement au dossier. Le portemanteau n'est plus utilisé ni les sous-mains.
- Le matériel personnel est recommandé. Il ne pourra pas y avoir de prêt de matériel de classe ni entre élèves.
- Les cahiers ne pourront être corrigés. Toute correction sera collective
- Les classes sont aérées avant l'entrée en classe, le midi et en fin de journée pendant 15 minutes.

Entrées/sorties/circulation

- Un plan d'accès est mis en place en fonction de la classe de l'enfant. Il vous sera communiqué avant le jour de la reprise.
- Les parents d'enfants de primaire ne sont pas autorisés à pénétrer dans l'enceinte de l'école au-delà des portails, y compris celui de la Rue des Ecoles
- En GS, les parents **munis d'un masque** peuvent accompagner les enfants jusqu'à la porte de la classe en respectant les distances de sécurité. Les entrées et sorties en classe se feront uniquement par les portes extérieures
- Les rentrées sont échelonnées afin d'éviter les attroupements
- Tout déplacement doit se faire en respectant la règle du mètre de distance.
- Dans la mesure du possible, les portes resteront ouvertes.
- Au sein de l'établissement, une signalétique aidera les enfants à se déplacer : flèches, marquage de distanciation etc... des exercices seront organisés sur place.

Les sanitaires

- En fonction de leur configuration, le nombre de personnes sera limité
- Les règles d'hygiène seront rappelées (travail à faire à la maison avant)

Cour de récréation

- les horaires pourront être modifiés pour permettre une moindre concentration des enfants
- Les enfants ne pourront pas disposer de matériel collectif (ballons, roues, etc ...)
- Les jeux individuels doivent être favorisés
- Les enfants sont autorisés à apporter un « petit jeu » (livre, cahier de jeux etc...) de la maison qu'il ne pourront ni échanger, ni prêter. En cas de non respect de cette règle, le jeu se ra restitué aux parents. Si cette disposition ne s'avère pas concluante, l'école se réserve le droit d'y mettre fin.

⑩ C'est un aspect extrêmement difficile à faire accepter et respecter par les enfants. Malgré notre

vigilance et les précautions prises, nous ne pourrions garantir avec certitude que les élèves respecteront strictement les règles de distanciation qui leur seront recommandées.

Services administratifs

– Même si la secrétaire et la comptable peuvent être présentes à l'école, les contacts doivent se faire uniquement par mail ou téléphone.

Rendez-vous sur temps scolaire

– Les rendez-vous extérieurs doivent être pris sur les jours où les enfants ne seront pas à l'école.

– En cas de nécessité absolue, les parents **munis d'un masque** devront venir chercher leur enfant à l'extérieur de la classe, sans passer par l'accueil et en évitant tout contact physique avec les poignées de portes. Ils devront prévenir préalablement la secrétaire par téléphone et se signaler à leur arrivée. Le portail leur sera ouvert à distance.

MOYENS DE PROTECTION

– Chaque adulte dispose d'un masque réglementaire (2/jour) et de gel hydroalcoolique dans la mesure où notre fournisseur pourra nous approvisionner.

– Le masque est interdit en maternelle et non recommandé en élémentaire compte tenu des risques de mauvaise utilisation. Les enfants touchent à tout ainsi qu'au masque et le manipulent ce qui accentue les risques de contamination. Toutefois, si vous souhaitez que votre enfant en porte, il vous appartient de le lui fournir. Toutefois, nous ne pourrions garantir ni son port ni sa bonne utilisation.

SANTE

– Les parents scolarisant leur enfant s'engagent à prendre leur température avant chaque départ de la maison. Aucun enfant dont la température dépasse 37°8 ne sera accueilli.

– Si de la fièvre survient en cours de journée, l'enfant est isolé et les parents doivent impérativement prendre leurs dispositions pour venir le chercher dans les meilleurs délais.

– Si un enfant est considéré « vulnérable » en raison de son état de santé, c'est aux parents qu'il appartient de prendre la décision de le scolariser suivant les conseils du médecin. Dans le cas où les parents décideraient de le scolariser, en aucun cas, l'école ne pourra être tenue responsable d'un problème de santé.

CAS DE COVID A L'ECOLE

– le chef d'établissement informe les familles et les cas contacts.

– Il est fortement indiqué à la famille d'obtenir un test

Si le test se révèle positif

– Le chef d'établissement informe les services académiques qui se rapprochent sans délai des autorités sanitaires, et de la collectivité de rattachement.

– Information des personnels et des parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'élève malade selon le plan de communication défini par l'établissement.

– Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires en lien avec les autorités académiques. Des décisions de quatorzaines, de fermeture de classe, de niveau ou d'établissement pourront être prises par ces dernières.

– Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et objets potentiellement touchés par l'élève dans les 48h qui précèdent son isolement.

N.B. : ces mesures valent aussi pour les enfants accueillis dans le cadre du service minimum d'accueil

Dans l'attente des résultats du test, l'ARS demande l'isolement des cas contacts.

HORAIRES

– Les horaires de classe sont maintenus

– L'accueil se fera aux différents portails à partir de 8h50.

– **Les enfants en retard ne seront pas accueillis.**

– La journée pourra être réaménagée en fonction des contraintes (horaires de récréation, de pause

méridienne pour faciliter le fonctionnement de la restauration ...)

RESTAURATION

- La restauration reprendra le 12/05.
- La prise du repas au restaurant scolaire permettant d'éviter les allées/venues dans l'établissement, elle est à privilégier dans la mesure du possible
- La règle de changement de dernière minute (moins d'une semaine) reste en vigueur,
- Sodexo a procédé à la formation de son personnel selon les exigences en vigueur
- Le mode de fonctionnement sera adapté aux contraintes sanitaires : effectif limité, une chaise sur deux, repas servi à table, pas de déplacement
- Le pain et l'eau seront servis à table à la demande
- Les couverts seront enveloppés dans la serviette en papier
- Les tables et chaises sont désinfectées lors du changement de convives
- Un plan de circulation est mis en place.

PERISCOLAIRE

Le périscolaire ne rouvre pas :

- **personnel mobilisé pour la désinfection des locaux**
- **distanciation sociale difficile à faire respecter**
- **manipulation de jeux**

SERVICE MINIMUM D'ACCUEIL

- **Ouvert seulement aux enfants prioritaires** (personnels de santé, service d'ordre, pompiers, poste, travailleurs sociaux, enseignants, personnels mobilisés dans les établissements scolaires)
- Nombre de places dans la mesure du respect des conditions sanitaires d'accueil (locaux, personnel)
- horaires : 8h /18h
- Une demande accompagnée des justificatifs est à formuler au chef d'établissement précisant les dates, les horaires,
- Les enfants présents sont soit accueillis dans leur classe si l'effectif le permet, soit en « mode garderie » comme cela a été le cas pendant le confinement.
- Les enfants ne peuvent être accueillis dans une autre classe que la leur.

CONTINUITÉ PEDAGOGIQUE

Ce retour à l'école a une vocation affective, psychologique et sociale davantage que scolaire et pédagogique. Il n'est pas attendu un rattrapage des programmes.

Conformément aux recommandations ministérielles, nous nous réservons la possibilité de proposer un accueil prioritaire à des élèves dont nous noterions des difficultés spécifiques engendrées par la période de confinement.

La continuité pédagogique ne pourra pas être poursuivie dans les mêmes conditions que celles du confinement.

- Pour les classes présentes à l'école, le travail demandé à la maison les jours où les enfants ne sont pas à l'école sera un complément, des révisions, comparables aux devoirs du soir.
- Poursuite de la continuité pédagogique du 11 au 25 mai pour les CE1, CE2 et CM1
- Poursuite de la continuité pédagogique pour les classes dont les enseignants de reprennent pas

SORTIES – ACTIVITES PEDAGOGIQUES

- Aucune activité nécessitant la présence d'intervenants extérieurs n'est réalisable

– Toutes les sorties scolaires et manifestations sont annulées